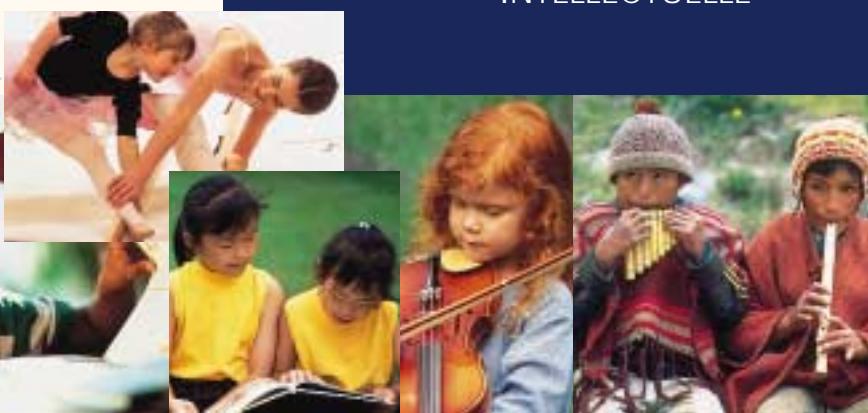


Rapport annuel 1998

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE



Une organisation pour l'avenir



# Table des matières

## Table des matières

<b>Message du directeur général</b>	2
<b>Faits saillants</b>	4
<b>Programme et budget pour 1998-1999</b>	6
Projets et investissements spéciaux	7
<b>Supervision interne et productivité</b>	7
<b>Le programme de coopération pour le développement</b>	8
L'an 2000 en point de mire	8
La sanction des droits : une question clé	9
L'Académie mondiale et l'enseignement à distance ont pris un bon départ	10
La création d'institutions viables	11
Unité des pays les moins avancés au sein de l'OMPI	12
<b>Coopération avec les pays en transition</b>	13
<b>Harmonisation des législations et des pratiques en matière de propriété intellectuelle</b>	14
Comités permanents	14
Brevets	14
Marques	15
Droit d'auteur et droits connexes	15
<b>Promotion des "traités Internet" de l'OMPI</b>	15
<b>Systèmes mondiaux de protection</b>	16
Brevets	16
Marques	17
Dessins et modèles industriels	18



# Etats membres



**Seuls les États peuvent devenir membres de l'OMPI**

**Liste des États membres au 31 décembre 1998 :**

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan  
Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba  
Danemark, Dominique  
Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine  
Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France  
Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana  
Haïti, Honduras, Hongrie  
Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie  
Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie  
Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan  
Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg  
Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique  
Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande  
Oman, Ouganda, Ouzbékistan  
Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal  
Qatar  
République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda  
Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland  
Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie  
Ukraine, Uruguay  
Venezuela, Viet Nam  
Yémen, Yougoslavie  
Zambie, Zimbabwe (171 États)

<b>Le Comité permanent des techniques de l'information commence ses travaux</b>	<b>19</b>
<b>Le WIPONET sur la rampe de lancement</b>	<b>20</b>
<b>Lancement du projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle</b>	<b>21</b>
<b>Les techniques de l'information continuent de se développer à l'OMPI</b>	<b>21</b>
<b>Commerce électronique : noms de domaine de l'Internet</b>	<b>22</b>
Noms de domaine de l'Internet	22
<b>Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI</b>	<b>23</b>
<b>La propriété intellectuelle et les grandes questions qui préoccupent le monde</b>	<b>24</b>
<b>L'OMPI se rapproche du public</b>	<b>25</b>
L'OMPI en direct sur le Web	25
Presse et publications	26
Un nouveau centre d'information	27
La bibliothèque de l'OMPI accueille le public du monde entier	27
<b>Coopération avec le secteur commercial et la société civile</b>	<b>28</b>
<b>L'OMPI et l'OMC : le regard fixé sur l'horizon 2000</b>	<b>29</b>
<b>Voyages du directeur général à l'étranger</b>	<b>29</b>
<b>Coopération avec le système des Nations Unies</b>	<b>30</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>31</b>
Ressources humaines	31
Langues	32
Les dirigeants	32
Production des publications	32
<b>Locaux de l'OMPI : concours d'architecture</b>	<b>33</b>
<b>Nouveaux membres et adhésions aux traités</b>	<b>34</b>
<b>Ressources de l'OMPI</b>	<b>35</b>
Contributions	35
<b>Recettes et dépenses de l'OMPI en 1998</b>	<b>36</b>



## Message du directeur général



1998 a été la première année complète d'une nouvelle étape dans l'histoire de notre Organisation.

L'OMPI s'est de nouveau concentrée sur sa mission de promotion de la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération internationale, veillant ainsi à ce que les droits des créateurs et propriétaires d'objets de propriété intellectuelle soient utilisés pour créer une véritable richesse et favoriser le progrès technique, culturel et social.

L'année a commencé par un effort concerté pour amorcer le changement et le renouveau dans toute l'Organisation, conformément à la nouvelle vision d'une organisation dynamique, tournée vers l'avenir et au service de ses États membres, du secteur commercial et de la société civile; une vision fondée sur les deux piliers que sont la transparence et la reddition des comptes dans tous les aspects de la planification, de la programmation et de l'exécution des activités et du budget de l'OMPI.

Considérant que la mise en œuvre du nouveau programme pour 1998-1999, fondé sur des objectifs clairs, n'a débuté qu'après l'approbation de son contenu par les États membres en avril, et que le Secrétariat a travaillé dans un contexte de réorganisation et de changement intenses, j'ai toutes les raisons d'être fier de ce qui a été accompli. Les faits saillants de cette année et le présent rapport dans son ensemble en sont largement la preuve.

Ce que l'Organisation a accompli n'aurait pu être réalisé sans le soutien total et l'engagement sans réserve de quatre parties auxquelles je désire faire part de ma profonde gratitude et de mes remerciements.

Tout d'abord, mes collègues du Secrétariat. L'année a été pour eux porteuse de nombreux défis, à la fois internes et externes. Mais elle a aussi été synonyme de renaissance, de motivation redécouverte, de libération des énergies et du brio, et a donné un sens nouveau à la notion

# directeur général

de travail d'équipe. Mes collègues ont partagé la ferme conviction qu'ils travaillaient pour le bien commun à tous les niveaux de la société dans les États membres, et ils ont été animés par ce nouvel état d'esprit.

Deuxièmement, les gouvernements des États membres, qui sont les propriétaires de l'Organisation, et en particulier leurs représentants à Genève. Leur soutien, leur compréhension et leur participation sans faille ont été essentiels à la prise de conscience de la nouvelle vision et de l'aspect novateur du programme.

Troisièmement, le secteur commercial, les utilisateurs industriels des systèmes mondiaux de protection de l'OMPI,

ainsi que les titulaires de droits de propriété intellectuelle qui suivent de près nos activités de normalisation. Eux aussi ont été d'une grande aide. Leurs réactions et leurs suggestions dans le cadre de dialogues ouverts, leur participation aux réunions et l'usage toujours croissant qu'ils font des services de l'OMPI sont essentiels au maintien en bonne santé de l'Organisation et à son utilité constante.

Enfin, comment ne pas mentionner Mme Sheila Batchelor, citoyenne canadienne, qui a présidé l'Assemblée générale de l'OMPI, organe de décision le plus élevé de l'Organisation. Mme Batchelor a été indispensable et infatigable. Ses contributions au cours de l'année, à chaque étape

décisive du chemin parcouru, sont inestimables. Elle a transformé le rôle de président de l'Assemblée générale, alors même que sa stricte neutralité et sa générosité d'esprit ont fait d'elle une amie unique et un mentor pour moi, en même temps qu'un guide pour mes collègues du Secrétariat et de l'Organisation tout entière.

En bref, 1998 a été une année de véritables défis et de grandes réussites. Une année où nous avons jeté des bases solides pour l'avenir de l'Organisation.

*M. Kamil Idris*



*Mme Sheila Batchelor*

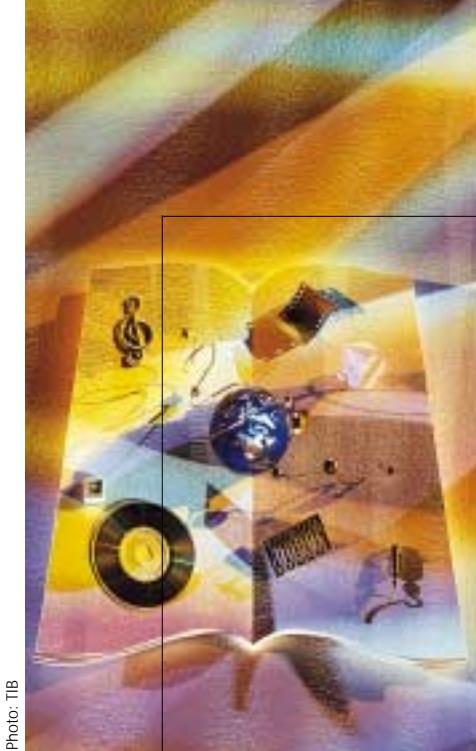


Photo: TIB

# Faits saillants

## Faits saillants

visioconférence et prépare des cours destinés à être diffusés sur le réseau Internet à partir de 1999.

Madrid pour l'enregistrement international des marques a dépassé pour la première fois la barre des 20 000.

■ En mars, les États membres ont approuvé pour l'exercice biennal 1998-1999 un projet de programme et budget axé sur les résultats. Le montant des dépenses autorisées (environ 383 millions de francs suisses) dépasse de 25% celui de l'exercice biennal 1996-1997. L'excédent budgétaire a été estimé à 17 millions de francs suisses.

■ Trois comités permanents chargés respectivement du droit des brevets, du droit d'auteur et du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques ont été créés et ont commencé leurs travaux.

■ Un peu plus de 67 000 demandes internationales de brevet selon le PCT (Traité de coopération en matière de brevets) ont été déposées, soit 23,1% de plus qu'en 1997.

■ L'OMPI a lancé une série de consultations internationales en vue d'élaborer des recommandations sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux noms de domaine de l'Internet, notamment la résolution des litiges. Ce processus, engagé en juillet, a abouti en décembre à la publication d'un rapport intérimaire contenant les recommandations proposées par l'OMPI.

■ Les taxes applicables à ces demandes ont été abaissées de 15% avec effet au 1er janvier 1998 grâce à l'amélioration de la situation financière et à la rationalisation du fonctionnement du PCT.

■ Au mois de juillet 1998 s'est tenue la première table ronde internationale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle des peuples autochtones, qui a permis d'étudier les besoins, dans ce domaine, des peuples autochtones porteurs de connaissances, d'innovations et de cultures traditionnelles.

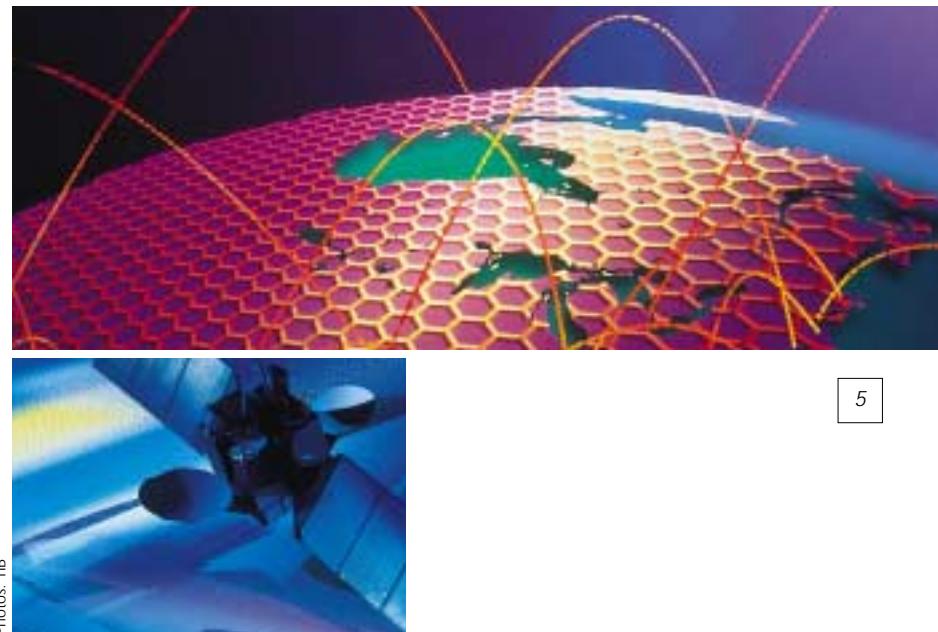
■ Près de 60 millions de francs suisses ont été alloués au programme de coopération pour le développement pour l'exercice biennal 1998-1999, soit une progression de 35% par rapport à l'exercice précédent. En 1998, ce programme a bénéficié directement à environ 11 000 hommes et femmes de 122 pays en développement.

■ Le Centre d'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI a commencé à utiliser la

■ Les États membres ont approuvé en mars un crédit de 40 millions de francs suisses destiné à financer au cours des prochaines années la poursuite des travaux d'automatisation du système du PCT.

■ Avec une progression de 5% par rapport à 1997, le nombre d'enregistrements dans le système de

- Les États membres ont approuvé en septembre une enveloppe de 82,5 millions de francs suisses pour la construction d'un nouveau bâtiment de bureaux comportant au moins 500 places de travail, une nouvelle salle de conférence pouvant accueillir environ 600 délégués et un nouveau parking. Le même mois, l'OMPI a acheté la parcelle qui jouxte le siège de l'Organisation pour y construire le nouveau bâtiment.
- Un concours international d'architecture a été lancé au début de novembre. Le lauréat sera choisi en fonction de critères architecturaux, fonctionnels et économiques.
- En juillet, les États membres ont approuvé un crédit supplémentaire de 30,4 millions de francs suisses pour la rénovation, la modernisation et l'agrandissement du bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Les premiers travaux devraient commencer au deuxième semestre de 1999, une fois que l'OMM aura quitté les lieux.
- L'OMPI s'est attachée tout au long de l'année à modifier son image de marque grâce à un ambitieux programme de sensibilisation, mais aussi à l'ouverture, en septembre, de son Cen-
- tre d'information, qui fournit des renseignements sur l'Organisation et la propriété intellectuelle.
- Le nouveau site Internet de l'OMPI et ses sites connexes ont reçu en moyenne 18 000 visites par jour, soit environ 540 000 par mois.
- Quatre forums électroniques ont été mis en place sur l'Internet pour permettre à l'OMPI, sur certaines questions, de consulter rapidement et à moindres frais les acteurs des secteurs public et privé des États membres.
- Une initiative commune OMPI-OMC (Organisation mondiale du commerce) a été lancée en juillet pour aider les pays en développement à respecter la date butoir du 1er janvier 2000 pour se conformer à l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Le nombre d'instruments d'adhésion ou de ratification reçus pour 15 traités a atteint le chiffre record de 83.



Photos: TIB

# Programme et budget

Programme et budget pour 1998-1999



En mars 1998, le directeur général a soumis à l'examen des États membres son projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999 axé sur les résultats. Cette démarche, tout à fait nouvelle dans l'histoire de l'Organisation, a été universellement saluée par les États membres. Ce projet figurait dans un document énonçant clairement, pour les 19 programmes principaux et leurs sous-programmes, les grands objectifs et activités et les résultats escomptés, ainsi que les crédits correspondants.

Ce budget a été approuvé en mars; d'un **montant d'environ 383 millions de francs suisses pour un excédent de 16,5 millions**, il dépasse de 25% celui de l'exercice biennal 1996-1997. Cette forte progression reflète le soutien des États membres à la politique menée par le directeur général et aux initiatives qu'il a proposées pour les deux prochaines années.

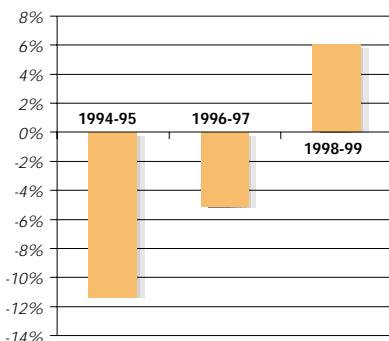
6

Près de 60 millions de francs suisses ont été alloués à la coopération pour le développement et à l'Académie mondiale de l'OMPI (qui bénéficient à la fois aux pays en développement et à certains pays d'Europe et d'Asie), soit une hausse de 35% par rapport au précédent exercice biennal. Les crédits affectés aux services mondiaux d'enregistrement (brevets, marques, dessins et modèles industriels) ont augmenté de 17,4%.

Grâce à l'amélioration de la situation financière de l'OMPI et aux mesures de rationalisation, les taxes applicables aux demandes internationales de brevet selon le PCT (Traité de coopération en matière de brevets) ont été réduites de 15% avec effet au 1er janvier 1998, **les contributions des États membres devant quant à elles baisser de 10% à compter du 1er janvier 1999.**

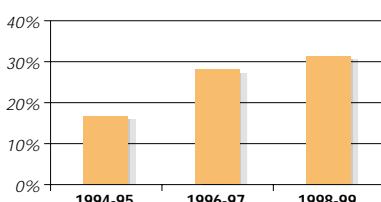
Les travaux concernant ce nouveau programme et budget ont com-

*Évolution du solde recettes/dépenses*

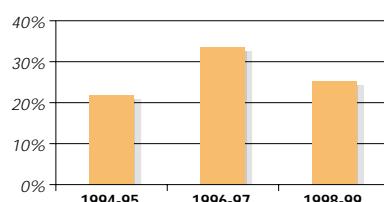


mencé en fait en novembre 1997, immédiatement après l'entrée en fonction du directeur général. Compte tenu du changement de méthode, le Secrétariat a dû y consacrer beaucoup de temps et d'énergie. Parallèlement, et pour la première fois, le directeur général a lancé une série de consultations informelles sur la question. Afin de tenir pleinement compte des opinions et des attentes des États membres, ceux-ci ont été consultés à trois reprises entre la fin de 1997 et le début de 1998, ce qui a permis d'adopter en douceur le projet de programme et budget. Des échanges de vues informels ont également eu lieu avec certains groupes d'intérêts du secteur privé.

*Progression des recettes*



*Progression des dépenses*



Les traits marquants du programme et budget ainsi que les principales activités et leurs résultats sont décrits tout au long du présent rapport.

## Supervision interne et productivité

### Projets et investissements spéciaux

En approuvant le programme et budget pour 1998-1999, les États membres ont également donné leur aval au prélèvement de sommes importantes sur le fonds de réserve spécial de l'OMPI (constitué par les excédents des précédents exercices) pour financer deux grands projets :

- 40 millions de francs suisses ont été alloués à la **poursuite des travaux d'automatisation des services du PCT**.
- une enveloppe supplémentaire de 25 millions de francs suisses a été approuvée pour la création du **réseau mondial d'information sur la propriété intellectuelle** coordonné par l'OMPI (**WIPONET**), qui reliera les offices de propriété intellectuelle – et leurs bases de données – de tous les États membres de l'OMPI (voir également la partie du présent rapport consacrée à ce réseau) et les autres services d'information en matière de propriété intellectuelle.

Suite à la promesse faite par le directeur général aux États membres d'assurer **la transparence financière dans la planification et la mise en œuvre du programme et budget de l'OMPI et de rationaliser l'utilisation des ressources**, il a été créé au début de l'année un bureau de la supervision interne et de la productivité.

Celui-ci a coordonné et supervisé les travaux d'élaboration du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

Au mois d'octobre, soit à peine six mois plus tard, il a mis en chantier le projet de programme et budget pour 2000-2001.

Outre sa contribution à l'établissement du budget, le Bureau de la supervision interne et de la productivité a beaucoup travaillé à l'élaboration de méthodes de gestion propres à faciliter la mise en œuvre du programme et budget pour 1998-1999; l'une d'elles consiste, dans le cadre d'un plan de travail bien arrêté, à laisser aux chefs de programmes (fonctionnaires ayant au moins le grade de directeur) une certaine autonomie financière pour exécuter leur programme.

Une des grandes réalisations du bureau a été la **mise en place d'un système informatique de suivi des dépenses budgétaires**, connu à l'OMPI sous le sigle BETS (Budget Expenditure Tracking System). Grâce à ce système, les chefs de programmes accèdent directement aux informations les plus récentes (dépenses effectives, engagements, solde ...), ce qui leur permet de mieux gérer les ressources dont ils disposent.

Une étude a été réalisée afin de déterminer comment l'OMPI pourrait améliorer le contrôle et l'évaluation internes de la mise en œuvre du programme et budget et répondre au mieux aux questions concrètes que se posent les États membres dans ce domaine.



Le programme de coopération pour le développement

# de coopération pour le développement

## L'an 2000 en point de mire

En 1998, les bureaux régionaux de coopération de l'OMPI se sont sacrés en grande partie à une tâche pressante : aider les pays en développement membres de l'Organisation mondiale du commerce à mettre leur législation nationale et leur administration en harmonie avec les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

L'assistance juridique et technique à ces pays s'est intensifiée en 1998. L'aide à la rédaction de lois et de règlements de propriété intellectuelle a atteint des niveaux records : l'OMPI a élaboré 39 projets de loi sur des

questions diverses à la demande de 21 pays en développement. Quelque 48 pays en développement ont demandé et obtenu des commentaires sur la compatibilité de leurs lois ou projets de loi avec l'Accord sur les

ADPIC. Des problèmes juridiques de ce type ont été examinés avec les autorités de 29 pays et organisations dans le cadre de missions de fonctionnaires de l'OMPI et de consultations qui ont eu lieu à Genève.



*La sanction des droits : discussion lors d'un colloque destiné à des magistrats des Caraïbes*



*Des représentants de pays arabes examinent certaines questions de propriété intellectuelle*

La formation des personnels et la constitution des capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord sur les ADPIC a

été au centre des activités tout au long de l'année 1998. Outre les cours de formation et les réunions sur les aspects juridiques et administratifs de l'accord, l'OMPI a organisé au Caire, à Bamako, à Dacca et à Islamabad des réunions régionales de haut niveau, qui se sont prolongées par des réunions au niveau national dans huit pays en développement des quatre régions géographiques. Dans le cadre de l'initiative conjointe OMC/OMPI, celle-ci a accueilli à Genève un colloque d'une journée sur le processus de mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

La tâche consistant à se conformer à l'Accord sur les ADPIC est considérée comme un véritable défi par les pays en développement compte tenu de la complexité des lois de propriété intellectuelle et de leur mise en œuvre. Elle offre cependant l'occasion d'utiliser la protection de la propriété intellectuelle pour accélérer le développement économique, social et culturel et pour diffuser l'idée que la propriété intellectuelle constitue pour les pays en développement une "ressource naturelle" précieuse.

## **La sanction des droits : une question clé**

L'un des aspects de la propriété intellectuelle mis en relief par l'Accord sur les ADPIC est la sanction des droits. En 1998, l'OMPI l'a intégré dans les programmes de formation qu'elle mène à travers le monde. De hauts fonctionnaires des douanes de 15 pays ont suivi un programme d'initiation pilote qui leur a permis de se rendre dans certaines administrations nationales de pays d'Europe compétentes en la matière. Plusieurs cours de formation et séances d'information sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC ont été organisés dans les quatre régions. Une session spéciale de l'Académie de l'OMPI destinée à des fonctionnaires chargés de ces questions s'est tenue en novembre à Washington, D.C.

Les cours de formation et les séminaires ont mis l'accent sur divers aspects de la sanction des droits, et notamment sur :

- les conséquences théoriques et pratiques de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC
- les obligations générales de l'accord qui ont trait à la sanction des droits
- les procédures et voies de recours civiles et administratives
- la piraterie et la contrefaçon
- les prescriptions spéciales concernant les mesures aux frontières; les procédures pénales
- les problèmes juridiques, administratifs et judiciaires rencontrés par les pays en développement qui mettent en place un mécanisme de sanction des droits.
- les actions en justice et les modes extrajudiciaires de règlement des différends
- les problèmes propres au secteur privé
- la coopération et la coordination nationales, régionales et internationales en la matière.



*Des participants à un cours de formation de l'Académie au siège de l'OMPI à Genève*

### **L'Académie mondiale et l'enseignement à distance ont pris un bon départ**

L'année 1998 a vu la création de l'Académie mondiale de l'OMPI, une institution dont la tâche consiste à optimiser l'utilisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle en améliorant les programmes de mise en valeur des ressources humaines aux niveaux national et régional. Ses activités ont bénéficié principalement à des offices de propriété intellectuelle, des universités et des instituts de recherche.

Pour pouvoir offrir ses services dans le monde entier, l'Académie fait appel aux techniques les plus modernes : Internet, multimédia et visioconférence.

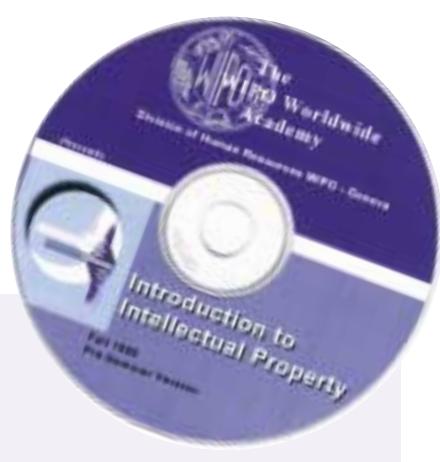
Une première étape a été la création d'un disque compact ROM offrant un lien Internet et qui contient une introduction à la propriété intellectuelle. Ce disque a été conçu principalement pour être intégré au

programme d'enseignement à distance de l'académie, mais il peut être utilisé comme source d'information générale par ceux qui participent aux sessions de l'académie traitant de questions particulières comme la sanction des droits ou l'Accord sur les ADPIC, ou aux séminaires d'introduction à la propriété intellectuelle. Au cours de l'année, on a commencé à travailler sur une version plus complète du disque, dont le contenu devrait être accessible sur l'Internet au milieu de l'année 1999.

Si l'Académie mondiale peut gérer seule certains cours d'enseignement à distance, notamment les cours d'introduction, d'autres exigent une collaboration avec les milieux universitaires. L'académie a donc conclu en 1998 plusieurs accords de partenariat avec, par exemple, l'University of South Africa (UNISA), le Queen Mary and Westfield College de l'Université de Londres et la Cornell University aux États-Unis, et noué des liens de collaboration avec l'Office européen des brevets, l'Office alle-

mand des brevets et la Direction du droit d'auteur de l'Office des brevets du Royaume-Uni. Des accords ont aussi été passés avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) pour renforcer les moyens de formation de la région et assurer la coordination avec les universités. L'expérience sera renouvelée dans d'autres régions en 1999.

En 1998, l'académie a touché un large public : quelque 484 personnes ont participé à 60 cours et séminaires interrégionaux, et 84 fonctionnaires de toutes les régions ont assisté à cinq sessions de l'académie à Genève. Par ailleurs, 161 personnes ont participé à des voyages d'étude.



## La création d'institutions viables

Si la question du respect de l'Accord sur les ADPIC est d'une brûlante actualité pour le programme de coopération pour le développement, l'ensemble de ses travaux reste soutenu par un **objectif à long terme qui nécessite des efforts permanents** : la constitution et le renforcement des institutions, nationales et régionales, chargées des questions de propriété intellectuelle. Il s'agit entre autre de former dans les pays en développement un corps d'experts en propriété intellectuelle et de réunir les moyens techniques (bases de données, systèmes d'information, documentation sur l'Internet) propres à faciliter la diffusion d'informations à jour sur le droit et la protection de la propriété intellectuelle.

Tout au long de l'année, des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays en développement pour interroger et conseiller les gouvernements et d'autres organismes nationaux et régionaux sur un large éventail de questions de politique générale ou administratives, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant à renforcer les services

et autres moyens d'assistance mis à la disposition des industriels, des inventeurs et des créateurs.

En 1998, le programme de coopération pour le développement de l'OMPI a ainsi permis d'élargir considérablement la diffusion de l'information relative au système de propriété intellectuelle et de faire connaître les avantages de ce dernier à un public plus large et plus varié. Des efforts tout particuliers ont été déployés pour nouer des liens entre différentes communautés : fonctionnaires des administrations publiques, décideurs, responsables du développement, législateurs, magistrats, fonctionnaires des douanes et de la police, avocats, instituts de recherche et développement, associations d'inventeurs, groupements financiers et commerciaux, mais aussi auteurs, artistes et interprètes ou exécutants.

Ces efforts n'auront pas été vains. Au cours de l'année, 43 ressortissants de pays en développement ont participé aux séminaires et ateliers en qualité d'experts et 147 comme intervenants, soit une progression de plus de 30% par rapport à 1997. **Au total, 179 activités nationales et régionales intéressent plus de 10 000 personnes** ont été organisées dans les **quatre régions en développement**. Ces activités ont été complétées par 184 programmes de formation conçus spécialement pour des fonctionnaires nationaux de pays en développement en coopération avec des offices de propriété intellectuelle et des établissements universitaires de pays industrialisés et en développement. L'OMPI poursuit ses efforts dans ce domaine et continuera de former les personnes et d'améliorer les ressources matérielles qui lui permettent d'agir dans les pays en développement.



*Le nouveau centre chinois de formation à la propriété intellectuelle reçoit une collection complète des publications de l'OMPI*



Photo: TIB

### **Unité des pays les moins avancés au sein de l'OMPI**

La complexité croissante des problèmes de propriété intellectuelle que connaissent les pays en développement pose des difficultés particulières qui appellent des solutions tout aussi particulières. En 1998, répondant à une demande expresse des États membres, l'OMPI a créé une unité spéciale chargée de veiller à la satisfaction des besoins des pays en développement les plus défavorisés.

*"J'estime qu'il est du devoir d'une organisation internationale de s'efforcer, par son programme de coopération pour le développement, d'atténuer les effets néfastes de l'évolution rapide [des techniques] sur les pays en développement et les pays les moins avancés."*

*M. Kamil Idris*

12

L'unité des pays les moins avancés, créée en octobre 1998, est chargée d'améliorer d'une manière générale l'aptitude des PMA à profiter des opportunités offertes dans le domaine de la propriété intellectuelle par les progrès rapides de la mondialisation économique. Cette évolution, elle-même due au progrès technique, entraîne ce qui constitue peut-être le bouleversement le plus radical

du paysage politique et économique mondial depuis la révolution industrielle, et les pays les moins bien armés pour en tirer parti risquent d'être encore plus marginalisés.

Sur les 48 pays que compte la liste des pays les moins avancés des Nations Unies, 39 sont membres de l'OMPI. **Celle-ci mène actuellement 44 projets dans 38 PMA.**

La nouvelle unité coordonne les activités de coopération technique de l'Organisation dans les PMA pour faire en sorte qu'elles soient axées sur les besoins spécifiques des pays intéressés et qu'elles complètent les programmes de coopération technique des autres organisations. En coopération étroite avec les bureaux régionaux de l'OMPI, elle conçoit des programmes adaptés à chaque PMA.

Ces programmes visent à renforcer les moyens administratifs et techniques dont disposent les secteurs public et privé pour élaborer des politiques et créer des services destinés à consolider les droits de propriété intellectuelle. L'assistance technique est consacrée principalement à la formation et au développement des ressources humaines à l'élaboration ou à l'amélioration des législations

nationales, à la mise en œuvre, avant le 1er janvier 2000, de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), au transfert des techniques et à l'utilisation de l'Internet et du commerce électronique.

Dans le cadre des activités visant à

Photo: www.arttoday.com



**créer des institutions de propriété intellectuelle durables**, une attention particulière est accordée à la promulgation de lois, de règles et de règlements régissant la propriété intellectuelle, notamment les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, la concurrence déloyale et les obtentions végétales. L'unité s'occupe également de la **protection des connaissances traditionnelles, des techniques indigènes et du folklore dans la mesure où ils sont liés aux besoins des PMA en matière de développement**.

## Coopération avec les pays en transition

Si la majorité des pays en transition d'Asie centrale, d'Europe centrale et orientale, ainsi que les pays Baltes, ont déjà adhéré à la Convention de Paris, à la Convention de Berne, au Traité de coopération en matière de brevets et à l'Arrangement/Protocole de Madrid, ils ont encore du chemin à faire avant de satisfaire aux obligations de l'Accord sur les ADPIC. Comme nombre d'entre eux ont récemment acquis leur indépendance et sont en train d'élaborer de nouvelles législations et de créer de nouvelles institutions, leurs besoins varient. Les programmes menés par l'OMPI dans ces régions ont consisté aussi bien en séminaires de sensibilisation qu'en séminaires plus pointus portant par exemple sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

Dans ces régions, le Secrétariat s'est surtout consacré au **renforcement des compétences des cadres et du personnel des offices de propriété industrielle et de droit d'auteur** afin d'aider les administrations de propriété intellectuelle à se moderniser. Quelque 800 personnes venues de 28 pays ont participé dans toute la région à des réunions qui leur ont permis de mieux comprendre les dispositions de l'Accord sur les ADPIC et, souvent, de faire le point des faits récents concernant les aspects des techniques de l'information et du commerce électronique qui touchent à la propriété intellectuelle.

L'OMPI a fourni des **conseils juridiques** aux gouvernements de six pays (Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Lituanie et Roumanie) pour les aider à rendre leur législation en matière de propriété intellectuelle compatible avec l'Accord sur les ADPIC et avec d'autres traités administrés par l'OMPI.

En 1998, 17 pays d'Asie centrale, d'Europe centrale et orientale, ainsi que les pays baltes, ont ainsi déposé quelque 40 instruments de ratification des divers traités administrés par l'OMPI ou d'adhésion à ces traités (voir le tableau page 34).

Dans le but plus général de favoriser le développement et l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays en transition, l'OMPI a organisé **cinq séminaires de formation et de sensibilisation** qui ont réuni 700

participants venus de 14 pays, sur des sujets comme l'importance économique de la propriété intellectuelle, l'utilisation des techniques modernes d'information en matière de brevets, la concession de licences et les faits nouveaux dans le domaine de la protection internationale du droit d'auteur et des droits connexes. Ces réunions ont permis aux participants de se familiariser avec les divers aspects de la propriété intellectuelle, de prendre conscience de la valeur des droits de propriété intellectuelle et de mieux comprendre leur importance dans les domaines clés de l'activité et du développement économiques, et elles contribuent à la consolidation des institutions de propriété intellectuelle du secteur public et du secteur privé.

13



Quelques-uns des 800 participants venus de 28 pays pour assister aux réunions organisées par l'OMPI dans la région en 1998

## Harmonisation des législations et des pratiques en matière de propriété intellectuelle



*Une des principales tâches de l'OMPI consiste à promouvoir au sein de ses États membres l'harmonisation des législations, des normes et des pratiques qui touchent à la propriété intellectuelle. Elle s'en acquitte par la mise en place progressive de systèmes internationaux de protection, d'administration et de sanction des droits de propriété intellectuelle.*

### Comités permanents

Promouvoir, au niveau international, la constitution d'un corps commun de principes et de règles régissant la propriété intellectuelle exige d'autres moyens que les conférences diplomatiques et les traités. L'OMPI a donc créé trois comités permanents chargés respectivement du droit d'auteur, du droit des brevets et du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, et qui offrent aux États membres un moyen simple et économique pour établir les priorités, allouer les ressources et coordonner les travaux.

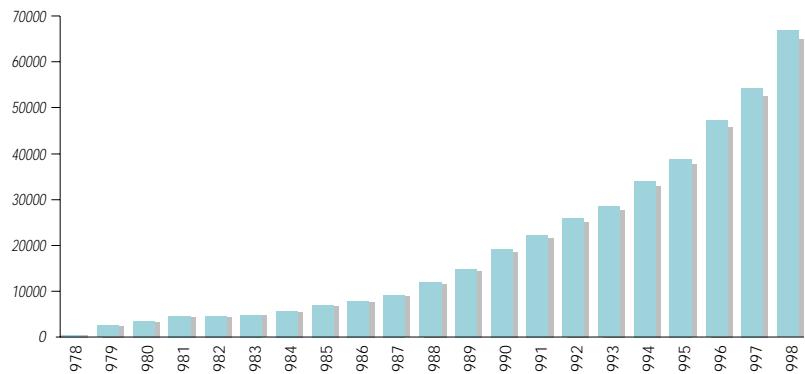
Lors de leur première réunion, le comité des brevets et celui des marques ont autorisé le Secrétariat de l'OMPI à créer un forum électronique sur l'Internet pour faciliter et accélérer le débat entre les membres. Chaque comité se compose de représentants des États membres de l'OMPI et de certaines organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales. Chacun de ces organes s'est réuni à une ou plusieurs reprises au cours de l'année 1998.

### Brevets

Le Comité permanent du droit des brevets s'est réuni en juin et en novembre. Il s'est intéressé au [projet de traité sur le droit des brevets](#), qui établit des prescriptions administratives ou de forme applicables au dépôt des demandes de brevet auprès des offices de brevets. Cet instrument vise à harmoniser au niveau mondial les procédures de demande de brevet; le comité a décidé qu'il pourrait être examiné et adopté par une [conférence diplomatique prévue normalement pour mai/juin 2000](#).

Le comité a également convenu que sa prochaine session, qui se tiendra au cours du premier semestre de 1999,

sera consacrée exclusivement au projet de traité et à la [question de la réduction des taxes payées par les déposants des pays en développement](#). En attendant, le Secrétariat de l'OMPI mènera une étude sur les liens entre le projet de traité et le Traité de coopération en matière de brevets.



## Promotion des " traités Internet" de l'OMPI

Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), adoptés en décembre 1996, sont souvent appelés les " traités Internet" de l'OMPI parce qu'ils contiennent, entre autres, des dispositions visant à prévenir l'utilisation non autorisée de certaines œuvres (livres, articles, musiques, chansons, films, images...) sur l'Internet ou d'autres réseaux numériques.

Compte tenu de l'usage de plus en plus fréquent de l'Internet dans le commerce international, ces traités

sont d'une extrême importance. Tout au long de l'année 1998, le Secrétariat de l'OMPI s'est employé sans relâche à inciter les pays à y adhérer et à hâter leur entrée en vigueur, notamment par des consultations avec les États membres, des discussions avec divers groupes d'intérêts du secteur privé et des séminaires régionaux destinés à expliquer le contenu des traités, tant et si bien qu'à la fin de l'année, six États avaient adhéré au WCT et quatre au WPPT. Par ailleurs, plusieurs pays sont en train d'élaborer les textes d'application correspondants. Trente adhésions sont nécessaires à l'entrée



en vigueur de chacun de ces traités, ce qui donne la mesure du chemin qu'il reste à parcourir.

## Marques

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques s'est réuni en juillet. L'essentiel de la session a été consacré à des questions d'organisation et de procédure, mais le comité s'est aussi intéressé à la protection des marques notoires et à d'autres questions qu'il réexaminera à sa prochaine réunion (début 1999). Pour la suite de ses travaux, le comité a donné la priorité à l'achèvement d'un projet de dispositions visant à protéger les marques notoires et à la question de l'utilisation des marques sur l'Internet.

## Droit d'auteur et droits connexes

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes s'est réuni en novembre. Ses membres ont discuté de la **protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, des bases de données et des droits des organismes de radiodiffusion**. S'agissant du premier point, la question du choix entre un protocole international au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (adopté en 1996) et un traité distinct est restée en suspens. Cependant, pour faciliter la suite des débats, le Secrétariat de l'OMPI centralisera les propositions des membres en vue des réunions consultatives régionales qui doivent se tenir avant la session du comité prévue pour mai 1999. Le comité a convenu qu'il

déciderait alors de recommander ou non aux assemblées des États membres de l'OMPI de convoquer une conférence diplomatique chargée d'élaborer un nouvel instrument international.

Sur la question de la protection des bases de données, le comité a convenu de poursuivre les discussions et de mener une étude sur l'incidence économique de cette protection sur les pays en développement. Des consultations régionales ont été prévues pour le deuxième trimestre de 1999.

Quant à la protection des droits des organismes de radiodiffusion, des propositions ont été mises à l'ordre du jour de la réunion que le comité tiendra en mai 1999, et des consultations régionales auront lieu au deuxième trimestre de la même année.

# Systèmes mondiaux de protection

## Systèmes mondiaux de protection

Les services internationaux d'enregistrement de l'OMPI intéressent directement le secteur marchand et les entreprises. **Ces services sont fournis en coopération étroite avec les administrations de propriété industrielle des pays** qui ont adhéré au Traité de coopération en matière de brevets (système du PCT), à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et/ou à son protocole (système de Madrid) et à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (système de La Haye).

Si on se limite à leur aspect le plus simple, les traités susmentionnés **facilitent l'obtention (dans le cas des trois systèmes) ou le maintien (dans le cas des systèmes de Madrid et de La Haye) d'une protection internationale pour les inventions, les marques et les dessins et modèles industriels**, d'une part en offrant aux entreprises ou aux particuliers qui souhaitent obtenir une protection le droit de déposer une demande internationale unique qui sera traitée comme si des

demandedes distinctes avaient été déposées dans plusieurs pays, et d'autre part, dans le cas des systèmes de Madrid et de La Haye, par la tenue de registres internationaux de marques et de dessins et modèles industriels. Ces systèmes internationaux, administrés par l'OMPI, présentent de multiples avantages : **simplification de la procédure pour le déposant, plus grande liberté de choix, traitement plus rapide des demandes et réduction des coûts.**

Il n'est donc pas surprenant que les services fournis dans ce domaine par l'OMPI aient beaucoup de succès et connaissent de forts taux de croissance. Les déposants et utilisateurs doivent en contrepartie payer des taxes, dont le montant est fixé par les États membres.

Pris dans leur ensemble, les systèmes mondiaux de protection de l'OMPI ont généré en 1998 des recettes brutes d'un montant total d'environ 174 millions de francs suisses, soit l'équivalent de 52% des taxes qu'il est prévu de percevoir au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

## Brevets

En 1998, le nombre de demandes déposées selon le PCT a légèrement dépassé les 67 000, soit une croissance sans précédent de 23,1% par rapport à 1997. Le Secrétariat de l'OMPI lui-même, qui joue le rôle d'office récepteur des demandes internationales, a connu par rapport à la même année de référence une croissance étonnante de 32,8%, avec près de 2200 demandes provenant de 49 pays. Malgré la charge de travail supplémentaire (une parmi d'autres) que cela a représenté pour l'administration du PCT, tous les délais et autres obligations découlant du Traité de coopération en matière de brevets et de son règlement d'exécution ont été respectés.

Comme leurs utilisateurs (industriels et commerçants) sont exigeants, ces services **doivent absolument être efficaces et peu coûteux**. Tout au long de l'année 1998, les services d'enregistrement de l'OMPI ont été constamment améliorés. Le système du PCT a subi plusieurs révisions destinées à le rendre encore plus simple et plus rationnel, et qui ont porté sur le règlement d'exécution, les instructions administratives, les formulaires, les directives à l'usage des offices récepteurs du PCT, les directives concernant la recherche internationale selon le PCT et les directives concernant l'exe-



® Groupe Cycleurope

*L'une des 20 000 marques enregistrées en 1998 dans le cadre du système de Madrid*

men préliminaire international selon le PCT, ainsi que sur le Guide du déposant du PCT.

**Par ailleurs, une enveloppe de près de 40 millions de francs suisses a été approuvée pour le grand projet d'automatisation du PCT**, qui doit se dérouler sur plusieurs années. Certaines mesures ont déjà été prises en 1998 :

- mise en place d'un système électronique de gestion des documents permettant de faire face à l'augmentation du nombre de demandes
- conception d'un logiciel de dépôt électronique
- instauration d'un système de communication électronique entre l'OMPI et les offices nationaux et régionaux du PCT
- élaboration de nouvelles normes pour le dépôt électronique, le codage et la transmission de données.

La Gazette du PCT, qui contient des informations sur les demandes selon le PCT qui ont été publiées est disponible depuis avril 1998 sur disque compact ROM et sur l'Internet. **La totalité du contenu de l'ensemble des demandes internationales publiées depuis que le PCT a commencé à fonctionner (1978) est maintenant disponible sur 880 disques compacts ROM.** La version papier de ces demandes est restée disponible dans l'une des sept langues de publication : allemand, anglais, chinois, espagnol, français, japonais et russe.

Même si le PCT connaît depuis sa création un succès qui ne se dément pas, le Secrétariat de l'OMPI a continué activement d'inciter les pays à adhérer au traité, et les entreprises à recourir davantage au système. **À la fin de 1998, 100 pays étaient parties au PCT, ce qui laisse encore une grosse marge de progression.**

## Marques

En 1998, le nombre d'enregistrements internationaux effectués en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid a dépassé pour la première fois la barre des 20 000, soit une hausse de 5% par rapport à 1997. Les renouvellements (environ 5800) ont pour leur part augmenté de près de 19% par rapport à 1997. Dans l'ensemble, le nombre d'enregistrements et de renouvellements a dépassé d'environ 8% celui de 1997.

Comme le système du PCT, le système de Madrid a bénéficié en 1998 de la poursuite des travaux **d'automatisation de ses opérations destinés à les rendre plus efficaces et plus rapides**. En décembre 1998, un événement important s'est produit dans le domaine de la communication avec les offices des marques des États de l'Union de Madrid, avec la réception de la première demande internationale communiquée par voie électronique (par l'Administration suisse). Le contenu de cette demande a été automatiquement transféré dans la base de données du système de Madrid sans que le Secrétariat de l'OMPI ait à intervenir. À l'autre bout de la chaîne, ce dernier a

pu envoyer de la même manière des notifications à six offices des membres de l'Union de Madrid. **On pense qu'en 1999 certains de ces membres n'accepteront plus que ce moyen de communication, qui leur permettra de réaliser d'importantes économies (papier, frais d'envoi).**

En 1998, 12 pays ont adhéré au Protocole de Madrid, et trois d'entre eux à l'Arrangement de Madrid. **À la fin de l'année, le système de Madrid comptait 59 États contractants, soit le tiers seulement des pays de la planète : la marge de progression est énorme.** Tout au long de l'année, le Secrétariat de l'OMPI a entrepris de nombreuses activités destinées à faire mieux connaître le système aux pays qui n'y ont pas encore adhéré et à inciter les autres à l'utiliser davantage, notamment des voyages d'étude à l'OMPI, des missions consultatives dans les pays, des séances de formation sur le lieu de travail et à l'OMPI, des séminaires, la production d'une vidéocassette sur le Protocole de Madrid, mais aussi l'amélioration et la mise à jour des informations pertinentes figurant sur le site Internet de l'OMPI.

### Dessins et modèles industriels

Au cours de l'année considérée, le nombre de dépôts internationaux de dessins industriels selon le système de La Haye (3970) est resté stable par rapport à 1997, alors que le nombre de renouvellements (près de 2500) augmentait de 11%.

Malgré cette stabilité, le Secrétariat a pris plusieurs mesures importantes :

- suite à l'entrée en vigueur, au dernier trimestre de 1997, d'importantes modifications du règlement d'exécution de l'Arrangement de La Haye, révision des procédures destinée à simplifier l'utilisation du système.
- automatisation des procédures d'enregistrement : après une période d'essai de sept mois (juin-décembre) tous les dépôts internationaux en vigueur sont regroupés sur une base de données informatique qui peut être consultée au Secrétariat de l'OMPI depuis le 1er janvier 1999.



■ publication des nouveaux dépôts sur disque compact ROM permettant de supprimer, à compter du début de 1999, la publication sur papier des dessins et modèles.

■ établissement et diffusion, en six langues, des documents de travail destinés à la **conférence diplomatique de juin-juillet 1999**, qui devra élaborer un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye. Ce nouvel acte, s'il voit le jour, intéressera les pays qui sont pour l'instant restés en dehors du système. En octobre 1998, une réunion préparatoire a adopté le projet d'ordre du jour de la conférence ainsi que son projet de règlement intérieur. **La conférence se tiendra à Genève.**

# Techniques de l'information

Le Comité permanent des techniques de l'information commence ses travaux

L'une des principales préoccupations des États membres et des acteurs de la propriété intellectuelle à l'ère du numérique est l'établissement de normes techniques applicables à la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a été chargé de superviser l'élaboration de ces normes et de promouvoir l'échange d'informations par le biais de réseaux tels que le WIPONET.

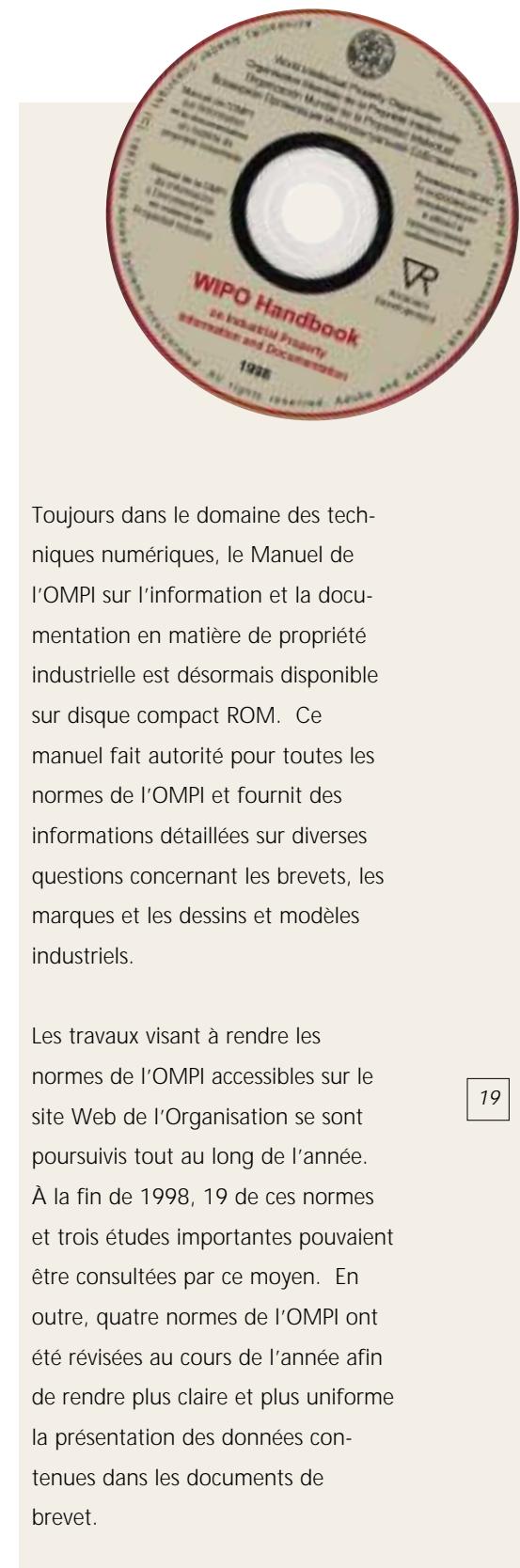
En juin, lors de sa première session plénière, le SCIT a adopté son programme de travail et a créé trois groupes de travail : le Groupe de travail sur l'infrastructure d'information (IIWG), le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) et le Groupe de travail sur la sécurité (ISWG). Ces trois organes se sont réunis conjointement en novembre pour discuter des aspects techniques et opérationnels de la mise en place du WIPONET.

L'IIWG a fait le point des différents dispositifs d'automatisation et d'accès utilisés par les États membres et des activités visant à mettre à la disposition des offices de propriété intellectuelle du monde entier une capacité minimale sur le WIPONET.

Le SDWG a examiné le projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) de l'OMPI; ces bibliothèques contiendront le texte intégral des demandes internationales déposées dans le cadre du PCT ainsi que les collections de propriété intellectuelle conservées au nom des États membres. Il a étudié la possibilité de mener une série de projets pilotes destinés à évaluer les différentes techniques susceptibles de favoriser le développement des BNPI et leur utilisation au niveau national.

La question de la sécurité revêt une importance capitale dans le contexte de l'élaboration des normes applicables à l'échange électronique d'informations confidentielles. L'ISWG en a examiné différents aspects techniques et a étudié une proposition de projet pilote visant à échanger sur le WIPONET des demandes de documents de priorité sécurisés et authentifiés. Ce projet permettra, grâce à des certificats et signatures

numériques, d'assurer la confidentialité de ce type d'échanges entre offices de propriété intellectuelle, et aussi de réduire notamment les coûts liés au traitement et à la transmission des demandes sur papier.



Toujours dans le domaine des techniques numériques, le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle est désormais disponible sur disque compact ROM. Ce manuel fait autorité pour toutes les normes de l'OMPI et fournit des informations détaillées sur diverses questions concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

Les travaux visant à rendre les normes de l'OMPI accessibles sur le site Web de l'Organisation se sont poursuivis tout au long de l'année. À la fin de 1998, 19 de ces normes et trois études importantes pouvaient être consultées par ce moyen. En outre, quatre normes de l'OMPI ont été révisées au cours de l'année afin de rendre plus claire et plus uniforme la présentation des données contenues dans les documents de brevet.

# WIPONET

Le WIPONET sur la rampe de lancement



Un thème qui revient souvent dans les travaux de l'OMPI est la nécessité **d'utiliser le plus possible les techniques nouvelles** dans tous les domaines liés à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle. L'Organisation elle-même a pris plusieurs mesures importantes en ce sens au cours de l'année 1998, notamment en proposant **la création du réseau mondial d'information de l'OMPI**, plus connu sous le nom de WIPONET.

En juin, le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), qui est composé de représentants des États membres de l'OMPI et de certaines organisations internationales gouvernementales et non gouverne-

mentales, a approuvé une série de mesures concernant la création du WIPONET, **qui offrira des services de réseau aux offices de propriété intellectuelle du monde entier**.

Cette décision du SCIT faisait suite à l'approbation, par les assemblées des États membres en mars 1998, d'un crédit d'environ 24 millions de francs suisses destinés au projet dans le budget de l'exercice biennal 1998-1999.

Réseau privé et très sûr, le WIPONET permettra **d'accélérer considérablement l'échange de données** entre les offices de propriété intellectuelle, offrira des services de courrier électronique et de visioconférence et donnera accès à un volume de données considérable grâce aux bibli-

thèques numériques de propriété intellectuelle. Il permettra par ailleurs **le dépôt électronique**, par les particuliers, des demandes internationales de brevet selon le PCT, assurant ainsi une transmission sûre et dans les délais des textes et images confidentiels contenus dans ces demandes.

Les utilisateurs auront accès aux moyens d'enseignement à distance proposés par l'Académie mondiale de l'OMPI (voir page 10). Un service d'assistance technique couvrant les six langues de travail de l'OMPI sera accessible 24 heures sur 24.

Le réseau WIPONET sera constamment mis à jour afin qu'il puisse offrir aux membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle tous les services dont ils ont besoin. On pourra enfin y **discuter des dernières idées** en matière de techniques de l'information et l'utiliser pour **mettre en œuvre les nouvelles initiatives** touchant à cette question ainsi qu'à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle.

Le WIPONET devrait **commencer à fonctionner** en juillet 1999.

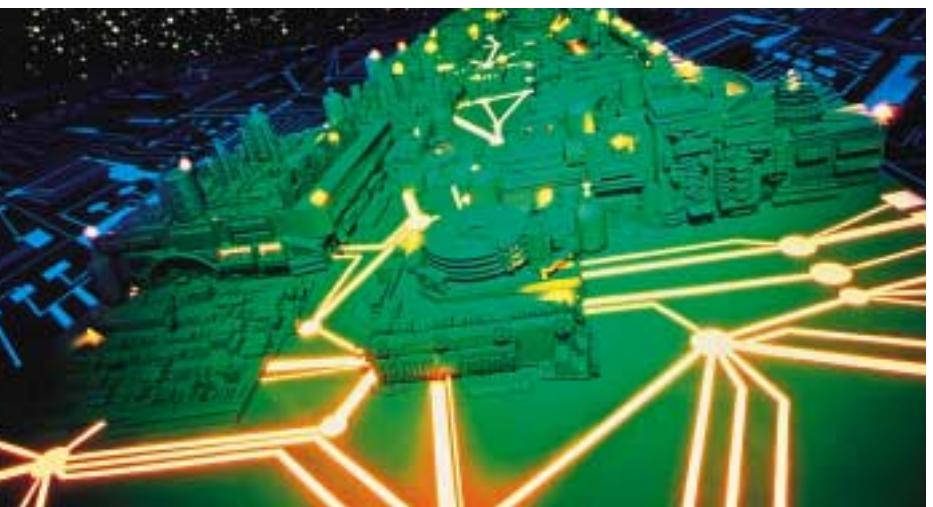


Photo: TIB

Lancement du projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle de l'OMPI (BNPI)



Le réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET) ouvrira de nouvelles possibilités aux offices de propriété intellectuelle, notamment en facilitant l'échange des informations en matière de propriété intellectuelle fournies par les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI).

L'OMPI a lancé le 2 avril 1998 un nouveau service permettant au public d'effectuer des recherches très poussées dans une base de données de la Gazette du PCT via le site Web de l'OMPI, et qui préfigure le type d'outils qu'offriront les BNPI. Cette base de données contient la première page (références bibliographiques, abrégé et dessin) de plus de 100 000 demandes publiées dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et est dotée d'un système perfectionné de recherche et d'affichage des informations.

Au printemps 1999, le projet de BNPI sera étendu à la base de données "Madrid express", qui permet d'accéder aux marques déposées dans le cadre du système de Madrid.

Plusieurs offices de propriété intellectuelle qui offrent un accès à une bibliothèque numérique similaire à la BNPI de l'OMPI seront à terme reliés par le WIPONET, constituant ainsi un système d'information sur la propriété intellectuelle véritablement mondial.

Les techniques de l'information continuent de se développer à l'OMPI

Les travaux d'amélioration du système d'information du Secrétariat se sont poursuivis tout au long de l'année, avec l'installation de quelque 300 nouveaux ordinateurs personnels. Près de la moitié des fonctionnaires du Secrétariat ont été formés et reliés au réseau interne de l'OMPI, qui a été mis à jour. Les serveurs existants ont été améliorés et d'autres ont été ajoutés pour un meilleur fonctionnement du réseau, et un nouveau système de courrier électronique a été mis en place pour permettre au personnel en mission d'accéder à la messagerie interne.

Ces travaux ont permis de rationaliser une bonne partie des activités du Secrétariat. Plusieurs nouveaux programmes ou perfectionnements mis en place ou testés au cours de l'année offrent maintenant des outils sophistiqués pour l'analyse financière, la planification budgétaire, les autorisations de voyage, ainsi que pour la gestion du personnel et des traitements.

À la fin de l'année, tous les grands systèmes d'information de l'OMPI répondraient aux exigences du passage à l'an 2000. De nouveaux essais auront lieu au premier semestre de 1999.



# Commerce électronique

Commerce électronique; noms de domaine de l'Internet

Les droits de propriété intellectuelle revêtent une importance capitale dans le maintien d'un environnement stable et propice au développement du commerce électronique. Face aux progrès rapides de ce système d'échange, et pour répondre à la demande d'États membres qui souhaitent que l'OMPI s'intéresse aux questions de propriété intellectuelle relatives au commerce électronique, l'Organisation a créé en 1998 la Section du commerce électronique, qui est chargée, entre autres, de coordonner les nombreux programmes et activités de l'OMPI touchant de près ou de loin à ces questions.

## Noms de domaine de l'Internet

En juillet 1998, la Section du commerce électronique a commencé à organiser une série de consultations internationales sur les questions de propriété intellectuelle et de règlement des différends liées aux noms de domaine de l'Internet. Ces consultations ont été conçues pour susciter une large participation internationale des acteurs des secteurs publics et privés concernés par l'utilisation et le devenir de l'Internet en général et des noms de domaine en particulier. Entre autres moyens utilisés, on peut citer les demandes de commentaires, un forum électronique géré par l'OMPI et une série de consultations régionales organisées dans les différentes parties du monde entre septembre et novembre 1998. En décembre 1998, l'OMPI a publié un rapport intérimaire intitulé

*"La gestion des noms et adresses de l'Internet : questions de propriété intellectuelle"*, qui contient des conclusions et des recommandations portant sur les quatre thèmes suivants :

- l'amélioration des pratiques d'enregistrement en vue de minimiser les conflits découlant de l'enregistrement des noms de domaine;
- la nécessité d'uniformiser les procédures de règlement des litiges;
- la protection des marques renommées et notoires;
- l'incidence de l'introduction de nouveaux noms de domaines de premier niveau sur la protection de la propriété intellectuelle.

**Les principales recommandations**  
du rapport concernent notamment :

- l'amélioration des pratiques mises en œuvre par les organismes responsables de l'enregistrement en vue de minimiser les conflits découlant de l'enregistrement des noms de domaine; il s'agit essentiellement de soumettre cet enregistrement à des règles contractuelles précises;
- la fourniture par le demandeur de ses coordonnées exactes et précises sous peine d'annulation du nom de domaine;
- la création de bases de données contenant ces coordonnées et respectant les droits de la personne privée;
- l'établissement d'une procédure administrative uniforme permettant de résoudre rapidement et à peu de frais les litiges en matière de noms de domaine, avec possibilité d'accès en ligne;
- en réponse aux préoccupations exprimées par les propriétaires de marques renommées et notoires l'interdiction effective de l'enregistrement abusif de noms de domaine;

**Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI**

- l'introduction réglementée de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau.

Étant donné l'intérêt suscité de tous côtés par la question, on a tenu compte pour établir le rapport intérimaire de l'avis de plus d'un millier de personnes : représentants de sociétés, d'associations, de gouvernements et d'organisations intergouvernementales des secteurs public et privé. Ces représentants ont assisté aux consultations régionales ou ont envoyé des commentaires au forum électronique créé par l'OMPI pour recueillir les observations et suggestions. Le site spécial Internet de l'OMPI qui présente des renseignements sur les consultations relatives aux noms de domaine a été visité en moyenne 82 000 fois par mois depuis sa création en juillet 1998.

Le rapport intérimaire sera achevé à la mi-avril 1999, après une nouvelle série de consultations internationales. Par la suite, **les recommandations finales de l'OMPI énoncées dans ce rapport seront présentées aux États membres ainsi qu'à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.**

Photo: TIB



Le centre, créé en 1994, vise à ménager une filière moins coûteuse et plus rapide que la procédure judiciaire normale pour le règlement des différends touchant la propriété intellectuelle entre des entités privées. L'exploitation des droits de propriété intellectuelle se fait souvent par-dessus les frontières; or les procédures d'arbitrage et de médiation de l'OMPI peuvent être appliquées sur le plan international.

En 1998, le centre a continué son activité d'information auprès des milieux intéressés, en leur indiquant des arbitres et des médiateurs, en rédigeant des règles et en organisant une formation. Quelque 90 participants payants ont suivi les cours de formation en 1998. Le personnel du centre a fourni régulièrement des renseignements et une assistance juridiques concernant les clauses contractuelles de l'OMPI en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Ces clauses figurent

notamment dans les accords de licence. Une médiation importante concernant les brevets s'est déroulée en 1998 selon le Règlement de l'OMPI et neuf autres affaires ont été traitées officieusement. On peut faire état d'une autre réussite, l'adoption du Règlement de médiation de l'OMPI par l'industrie européenne du textile qui en a fait un élément permanent de son nouveau système de lutte contre la copie des modèles.

Le centre s'est attaché essentiellement à mettre en place **un mécanisme d'arbitrage en ligne sur l'Internet** qui vise à rendre le règlement des litiges plus rapide et moins onéreux et qui devrait entrer en service en 1999. En 1998, trois fournisseurs d'accès à l'Internet ont adopté ce mécanisme et beaucoup d'autres parties ont exprimé leur intérêt en raison de la croissance du commerce électronique.

La propriété intellectuelle et les grandes questions qui préoccupent le monde

Étant donné la rapidité des progrès techniques, la mondialisation de l'économie et l'importance croissante que prend la propriété intellectuelle, il faut étudier de près les liens entre celle-ci et des thèmes d'envergure mondiale comme les connaissances traditionnelles, la biotechnologie, la biodiversité, le folklore, la protection de l'environnement et les droits de l'homme.

En 1998, l'OMPI a effectué un certain nombre de missions et organisé deux tables rondes internationales. Les missions, dans le Pacifique Sud, l'Asie du Sud, l'Afrique et l'Amérique du Nord, ont étudié les besoins et les aspirations de certains détenteurs de connaissances traditionnelles en matière de propriété intellectuelle.



Quelques exemples d'artisanat maya au Guatemala

### L'OMPI étudie les besoins des peuples autochtones

24

L'OMPI a organisé en juillet une table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones. Quelque 200 représentants de communautés autochtones d'Afrique, des Amériques, d'Asie, d'Europe et du Pacifique Sud participaient à ces deux journées de réflexion. Ils ont échangé leur expérience et leurs aspirations concernant la protection des connaissances traditionnelles

et la propriété intellectuelle dans l'innovation et la culture. Des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales étaient aussi représentés. La conclusion principale qui s'est

dégagée des débats a été le désir exprimé par les participants que l'OMPI organise régulièrement des rencontres sur la question.

L'OMPI a entrepris les préparatifs d'un projet pilote d'étude des connaissances traditionnelles et d'études sur la manière dont l'informatique peut protéger et conserver ces connaissances et le patrimoine culturel. Une étude de faisabilité sur un système régional de gestion collective du droit d'auteur dans les Caraïbes est bien avancée.

Artiste inuit avec sculptures en stéatite (à gauche) et en os de baleine (à droite)



# Organisation pour l'avenir

L'OMPI se rapproche du public

En 1998, le Secrétariat a déployé un effort concerté pour faire comprendre le rôle de la propriété intellectuelle, la nécessité de la protéger et le travail de l'OMPI, sous forme d'une campagne tous azimuts en direction du grand public et des milieux spécialisés. Une image de marque nouvelle, et encore en mutation, s'est imprimée dans tous les aspects du programme de relations publiques de l'Organisation, faisant bien ressortir le fait que l'OMPI est "une organisation pour l'avenir".

## L'OMPI en direct sur le Web

Mettant à profit les ressources et l'extension mondiale de l'informatique, l'OMPI a réaménagé et enrichi son site Web pour le rendre plus intéressant, plus accessible, plus rationnel et plus convivial. Le contenu, notamment tous les documents principaux et les principales publications imprimées de l'Organisation, a été étoffé; il correspond aujourd'hui à 55 000 pages environ. À la fin de l'année, le nombre des visiteurs du site de l'OMPI et de ses annexes avait plus que triplé, atteignant une moyenne de 18 000 par jour; un tel public serait impossible à joindre par les moyens de communication classique. Présent actuellement en français, en anglais et en espagnol, le site va encore améliorer sa portée et son accessibilité avec la mise en place d'une version arabe, commencée à la fin de 1998.



En août 1998, plus de 100 000 pages d'information ont été diffusées chaque semaine par le site Web de l'OMPI <http://www.wipo.int>

Outre qu'il a permis d'atteindre un public nombreux dans le monde entier, le site Web a permis aussi d'améliorer le travail du Secrétariat. Ainsi, les États membres peuvent aujourd'hui télécharger des documents instantanément, d'où un gain de temps sur le traitement des demandes, les réimpressions et la distribution, ainsi qu'une économie de frais d'expédition. Par ailleurs, le site

interne "Intranet" a affiné la communication au sein du Secrétariat, en donnant au personnel une meilleure compréhension de la mission de l'Organisation et en suscitant chez lui un engagement plus actif au service de cette mission.

# Presse et publications

## Presse et publications

L'OMPI s'est attachée à resserrer ses relations avec les médias plus traditionnels et à élargir son audience auprès d'eux. Plus de 50 communiqués de presse et bulletins d'actualités, de nouveaux dossiers de presse et des interviews de cadres supérieurs de l'OMPI ont débouché sur le nombre record de 400 articles et comptes rendus sur l'Organisation et son travail diffusés dans de grandes publications internationales ainsi qu'à la radio et à la télévision. Cet essor n'était nullement limité aux médias des pays industrialisés. Grâce à l'ouverture sur le monde, ainsi qu'au travail de l'Organisation dans les pays en développement, les acti-

vités de l'OMPI trouvent un écho grandissant en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les comptes rendus sont exacts, objectifs et généralement flatteurs.

Dans le cadre de son action à destination du grand public, l'OMPI fait porter tout son effort sur les publications à caractère général. Quelque 35 produits d'information nouveaux ont été créés au cours de l'année, au premier rang desquels une brochure de 18 pages, richement illustrée et rédigée dans un style aisément compréhensible et non technique à l'intention du lecteur profane. Un résumé des 21 traités

administrés par l'OMPI va figurer dans un dossier spécial qui sera distribué au cours des séminaires, ateliers et stages de formation. La Revue de l'OMPI a été lancée au milieu de l'année; il s'agit d'une publication en couleur associant nouvelles, articles et reportages, qui doit servir de pont entre l'Organisation, d'une part, les spécialistes et le grand public, d'autre part. Comme tous les nouveaux produits d'information générale, la revue est diffusée sur le site Web de l'OMPI. Une nouvelle édition entièrement refondue du célèbre ouvrage de référence "Intellectual Property Reading Material" a été publiée.



## **Un nouveau centre d'information**

Dans le cadre de sa campagne d'ouverture au grand public, l'OMPI a inauguré son Centre d'information en septembre. Installé au siège de l'Organisation à Genève, le centre présente des expositions sur différents aspects de la propriété intellectuelle, les publications de l'OMPI, un cyberespace avec apprentissage interactif par ordinateur et une collection spéciale de souvenirs sur le thème de la propriété intellectuelle.

La première exposition du centre, intitulée "Ces femmes qui inventent", s'est ouverte en septembre et les médias en ont largement rendu compte, aussi bien sur place qu'à l'étranger. À la fin de l'année, environ 1400 personnes, dont beaucoup d'écoliers, avaient visité l'exposition, qui présente des portraits de femmes, qui vont de l'écolière à Marie Curie, et leurs inventions. L'exposition deviendra itinérante en 1999.



*Une vue de l'exposition "Ces femmes qui inventent" au nouveau Centre d'information*

## **La bibliothèque de l'OMPI accueille le public du monde entier**

Ayant déménagé dans de nouveaux locaux à la fin de 1997, la bibliothèque a pu recevoir un nombre accru de visiteurs en 1998. La mise sur ordinateur du catalogue, riche d'environ 34 000 ouvrages et publications, s'est poursuivie toute l'année et doit être achevée en 1999. Grâce à la messagerie électronique qui a permis de répondre aux demandes des chercheurs des États membres, la bibliothèque est devenue plus facile d'accès. Elle a étoffé sa collection par l'acquisition de plus de 3000 ouvrages, dont beaucoup concernent des domaines d'intérêt nouveaux comme la biotechnologie, le commerce électronique et les connaissances traditionnelles. Des services de recherche ont été dispensés à des clients dans le monde entier. Le public est le bienvenu.

# Secteur commercial et la société civile

Coopération avec le secteur commercial et la société civile

Le secteur commercial et la société civile sont l'un des deux grands partenaires de l'OMPI, l'autre étant constitué par les États membres. Étant donné l'importance croissante de ce secteur dans le travail et les finances de l'Organisation, la Division des relations avec les entreprises et les organisations non gouvernementales a été créée en 1998. Cette division s'occupe des relations et de la coopération avec les ONG et avec les entreprises. En 1998, elle a organisé des rencontres entre le Secrétariat et un certain nombre d'ONG pour explorer les moyens de resserrer la coopération. En outre, la division, qui assure le secrétariat de la **Commission consultative du monde de l'entreprise**, a assuré aussi la préparation de la réunion inaugurale de la commission en février 1999.

En 1998, l'OMPI comptait 141 organisations internationales non gouvernementales dotées du statut d'observateur. Elles ont été invitées à des réunions de groupes de travail, de comités permanents,

des assemblées ou d'autres organes de décision des États membres de l'OMPI, en fonction du thème de la réunion. En qualité d'observateur, elles avaient le droit de s'exprimer et de présenter des documents et des propositions. Pour certaines réunions, des ONG nationales peuvent être invitées aussi et elles l'ont été, selon les circonstances.

Presque toutes les ONG ayant le statut d'observateur s'intéressent depuis longtemps à un ou plusieurs aspects de la propriété intellectuelle. Le motif principal qui les incite à suivre les travaux de l'OMPI touche deux domaines. Le premier est le développement progressif de la législation et des normes mondiales sur la propriété intellectuelle. Le deuxième concerne les services de protection internationale dispensés en vertu du Traité de coopération en matière de brevets, du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques et du système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Depuis un certain nombre d'années, les ONG collaborent aussi avec l'OMPI dans un troisième domaine, la prestation d'une aide en nature pour le programme de coopération au service du développement, qui est bénéfique pour tous les partenaires : les pays en développement destinataires, les ONG elles-mêmes et l'OMPI. **Le soutien des ONG nationales peut être un facteur déterminant des relations de l'OMPI avec un État membre**, particulièrement en ce qui concerne l'adhésion aux traités qui prévoient des services de protection à l'échelle mondiale.

En 1998, un éventail plus varié d'ONG s'est adressé à l'OMPI. Il s'agissait d'organisations intéressées par l'un ou l'autre des nouveaux sujets abordés par l'Organisation, tels que les aspects des connaissances traditionnelles, du folklore, de la biodiversité et de la protection de l'environnement qui touchent à la propriété intellectuelle. **On s'attend donc que d'autres ONG largement représentatives de groupes d'intérêt divers suivent les travaux de l'OMPI.**

## L'OMPI et l'OMC : le regard fixé sur l'horizon 2000

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une des principales institutions partenaires de l'OMPI. Depuis la conclusion de leur accord de coopération en 1995, les deux organisations collaborent étroitement pour mettre à la disposition des pays en développement l'information sur les lois de propriété intellectuelle de leurs membres, appliquer l'article 6ter de la Convention de Paris aux fins de l'Accord sur les ADPIC et dispenser des services d'assistance juridico-technique et de coopération technique à ces pays.

En 1998, l'OMPI et l'OMC ont intensifié leur action commune afin d'aider les pays en développement à s'acquitter avant le 1er janvier 2000 des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur les ADPIC.

L'attachement des deux organisations à cet important objectif a été réaffirmé par une initiative lancée en juillet par M. Kamil Idris et par M. Renato Ruggiero, directeur général de l'OMC : il s'agit de tirer le meilleur parti des ressources des deux organisations à cette étape décisive de leur parcours grâce à une meilleure planification et à une meilleure coordination de leurs activités de coopération technique.

Le 16 septembre, d'éminents spécialistes des gouvernements et des entreprises se sont joints à des hauts fonctionnaires de l'OMPI et de l'OMC pour un colloque visant à faire le point sur l'application de l'Accord sur les ADPIC. De

nombreux fonctionnaires venus de leur pays ou des missions diplomatiques locales ainsi que des représentants d'une large gamme d'ONG étaient présents. Plusieurs activités communes sont prévues pour 1999.

Au cours de l'année, l'OMPI a été représentée à toutes les réunions du Conseil général et du Conseil des ADPIC de l'OMC et elle a acquis le statut d'observateur au Comité du commerce et de l'environnement. Des représentants de l'OMC ont assisté régulièrement en qualité d'observateurs aux réunions de l'OMPI.



*Fonctionnaires de l'OMPI et de l'OMC au cours du colloque commun*

## Voyages du directeur général à l'étranger

En 1998, le directeur général s'est rendu dans 16 pays :



*Le directeur général au cours de son voyage en Iran*



## Coopération avec le système des Nations Unies



*Participants à une réunion, dans le parc de l'ONU à Genève*

Reconnaissant les possibilités de synergie qui pourraient en résulter, l'OMPI s'est lancée dans **une coopération plus active et plus concrète** avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organismes apparentés. L'objectif visé est de canaliser cette synergie dans l'intérêt commun, **de rehausser le profil de l'OMPI** et de contribuer à faire mieux comprendre les questions de propriété intellectuelle dans les débats intergouvernementaux sur les grandes questions à l'ordre du jour telles que la protection de l'environnement, la biodiversité, la biotechnologie et les droits de l'homme.

30

La première étape a consisté à transformer le Bureau de liaison de New York, administré pendant des années par une seule personne, en un **Bureau de coordination** comprenant cinq personnes dirigées par un haut fonctionnaire; il a pour mission de valoriser le profil de l'OMPI au siège de l'ONU à New York, de chercher des domaines de coopération et d'engager des activités de relations publiques à l'intention des secteurs public et privé en Amérique du Nord.

Un projet commun entre l'OMPI et l'Union internationale des télécommunications, qui a son siège à Genève, constitue une coopération qui a été très appréciée par les tierces parties bénéficiaires. Le projet a pour but d'aider les missions diplomatiques des États membres des deux organisations à Genève à mettre en place un réseau d'information électronique appelé **Geneva Diplomatic Community Network**. La contribution de l'OMPI consiste à fournir des postes de travail sur ordinateur, une formation, des connexions à l'Internet et la prestation de ser-

vices par son personnel. Un certain nombre d'activités communes ont été engagées avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment **une réunion-débat sur la propriété intellectuelle et les droits de l'homme** organisée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; on peut citer aussi la préparation de séminaires et séances d'information périodiques à New York avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Département de l'information de l'ONU.

La participation de l'OMPI aux réunions d'organismes des Nations Unies s'est accrue, notamment dans les instances suivantes : Conseil économique et social, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Comité administratif de coordination.

# Secrétariat

## Secrétariat : Ressources humaines

La **Division de la gestion des ressources humaines** a été créée au début de l'année. Cette nouvelle appellation de l'ex-Division du personnel témoigne du fait que le directeur général comme les États membres reconnaissent que **les fonctionnaires de l'OMPI constituent une ressource précieuse pour l'Organisation.** Le personnel doit donc être motivé, formé et protégé de manière à s'acquitter de sa tâche encore mieux et plus efficacement.

Dans cet esprit, une **Section du perfectionnement du personnel (SDS) et une Unité médicale sont venues s'ajouter** à la division. La SDS a organisé des activités de formation allant au-delà des cours habituels de langue et d'informatique pour englober les techniques de gestion et de communication. Une formation élémentaire en gestion a été instituée avec l'aide d'un cabinet extérieur de consultants. On a entrepris l'installation d'un centre d'autoformation pour le personnel qui doit s'ouvrir au début de 1999. Des agents qualifiés ont été recrutés pour l'Unité médicale, qui est entrée en service en juillet. En outre, des mesures ont été prises pour améliorer l'assurance maladie et accident du personnel.

À la fin de l'année, on avait bien avancé dans l'établissement de **nouvelles politiques et procédures de gestion des ressources humaines** comprenant les éléments suivants : gestion de l'efficacité professionnelle, organisation des carrières fondée sur le mérite, directives en matière de promotions, recrutement de consultants et d'agents temporaires.

Au cours de l'année, 77 postes ont été mis au concours, et ont suscité plus de 2300 candidatures. Le Secrétariat a reçu par ailleurs 3200 demandes d'emploi spontanées.

Au 31 décembre 1998, le Secrétariat comprenait quelque 690 fonctionnaires originaires d'environ 70 pays.

Près de 240 étaient dans la catégorie des "administrateurs" et 450 dans la catégorie des "services généraux" ou services d'appui. **Par la diversité de leurs cultures et de leurs origines, ils ont contribué à une ouverture des perspectives et des idées qui a enrichi l'ambiance de travail.**

Environ 57% du personnel de l'OMPI sont des femmes. Conformément à l'engagement pris par le directeur général envers les États membres de respecter l'équité entre les sexes aux échelons supérieurs de la hiérarchie, trois femmes ont été promues au grade de directeur en septembre, ce qui porte à quatre le nombre des femmes directeurs.

31



*Le personnel de l'OMPI au travail dans le Groupe de la production des documents*

## Langues

Organisation intergouvernementale, l'OMPI travaille dans de nombreuses langues, aussi bien pour ses documents et publications que pour les débats ou négociations qui se déroulent dans ses réunions. En 1998, pour toutes les grandes réunions et la documentation préparatoire, l'interprétation et les textes étaient disponibles dans les six langues officielles de l'ONU : **anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.** Pour le

Traité de coopération en matière de brevets, certaines opérations et produits d'information se font aussi en allemand et en japonais.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat met à la disposition des participants aux réunions, particulièrement celles qui se tiennent au siège de l'OMPI, des documents et des services d'interprétation dans les langues demandées. Étant donné leur coût, il n'a pas toujours été possible d'assurer ce service dans toutes les langues.

Néanmoins, des mesures ont été prises pour améliorer les prestations en évaluant des systèmes de **recherche de documents assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale.**

Dans une ambiance décontractée, l'enceinte de l'OMPI, qui accueille chaque année des milliers de délégués du monde entier et abrite des fonctionnaires originaires de tous les continents, constitue un microcosme où résonne l'écho des langues de toute la planète.

## Production des publications

L'atelier d'imprimerie de l'OMPI a été équipé d'imprimantes laser dernier cri. Ce service moderne a imprimé environ 105 millions de pages en 1998, production étonnante qui a été obtenue avec moins de machines et moins de personnel.

En outre, 110 publications ont été sous-traitées en 1998 par des imprimeurs extérieurs.

## Les dirigeants

L'équipe dirigeante de l'Organisation, animée par le directeur général, comprend les personnes suivantes :

### Vice-directeurs généraux

Roberto Castelo (Brésil)  
François Curchod (Suisse)  
Shozo Uemura (Japon)

### Sous-directeurs généraux

Anthony Keefer (Canada)  
Carlos Fernández Ballesteros (Uruguay)  
Mihály Ficsor (Hongrie)

## Conférences et réunions

Au cours de l'année, l'OMPI a organisé à Genève **58 réunions** d'États membres auxquelles ont assisté plus de **5000 participants**, notamment des observateurs. L'interprétation dans les différentes langues était assurée par 490 interprètes extérieurs.

Dans les États membres, l'OMPI a organisé, souvent avec le concours d'une ou plusieurs entités du gouvernement ou du secteur privé, **220 séminaires**, cours et conférences, auxquels ont participé un total de **12 000 personnes**.

Pour ces différentes réunions, environ 2800 documents dans les différentes langues ont été distribués.



Les fonctionnaires de l'OMPI se concertent au cours d'une réunion au siège

Locaux de l'OMPI : concours d'architecture

Le travail de l'Organisation étant devenu de plus en plus complexe ces dernières années, il a fallu loger un effectif de personnel grandissant. En 1998, les fonctionnaires du Secrétariat étaient répartis dans une dizaine de locaux plus ou moins éloignés du siège. Conscients du problème posé par cette dispersion et tenant compte des projections de croissance du personnel, les États membres ont approuvé en 1998 la construction d'un nouveau bâtiment comprenant au moins 500 nouvelles places de travail, un nouveau centre de conférence de 600 places et un parking. Le nouveau complexe sera édifié sur le terrain actuel de l'Organisation et sur une parcelle contiguë au siège de l'OMPI, achetée par celle-ci en juin.

Les travaux doivent **être achevés d'ici à la fin de 2002**. Un crédit de 82,5 millions de francs suisses, prélevé sur le fonds de réserve spécial, a été affecté à cette opération.

L'OMPI a lancé en novembre un **concours international d'architecture** pour ce projet. Le nouveau bâtiment sera relié au bâtiment principal de l'OMPI, dont les étages inférieurs seront agrandis et transformés.

Photo: Jean-Claude Brutsch



*Vue aérienne du siège de l'OMPI à Genève faisant apparaître le site (coin inférieur droit) de la nouvelle annexe*

La conception sera caractérisée par deux soucis primordiaux : l'exploitation des techniques informatiques les plus récentes pour répondre aux besoins du Secrétariat, et l'harmonisation, sur les plans matériel et esthétique, du nouvel ensemble avec les immeubles existants.

Les États membres ont approuvé aussi un crédit de 30,4 millions de francs suisses pour la rénovation, la modernisation et l'extension du bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale. Les travaux doivent commencer vers la fin de 1999, après que les locaux auront été libérés par l'OMM.

Nouveaux membres et adhésions aux traités

L'année 1998 a connu une progression spectaculaire du nombre total d'adhésions ou de ratifications de traités de l'OMPI, qui est passé de 60 l'année précédente à 83. L'OMPI compte aujourd'hui 171 membres.

Les chiffres ci-après indiquent les nouveaux pays qui ont ratifié les traités en vigueur ou y ont adhéré, le chiffre entre parenthèses correspondant au nombre total d'États parties à la fin de 1998 :

- Convention instituant l'OMPI : 6 (171)
- Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle : 8 (151)
- Traité de coopération en matière de brevets : 6 (100)
- Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : 4 (51)
- Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : 14 (36)
- Traité sur le droit des marques : 11 (22)

- Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques : 6 (58)
- Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels : 5 (35)
- Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets : 4 (43)
- Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques : 2 (13)
- Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux

fins de la procédure en matière de brevets : 4 (45)

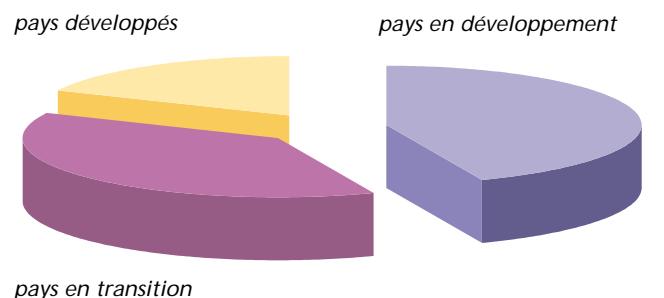
■ Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique : 2 (39)

■ Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques : 6 (133)

■ Convention internationale de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : 3 (58)

■ Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes : 2 (57)

*Adhésions aux traités administrés par l'OMPI en 1998*



# Ressources

## Ressources de l'OMPI

Le programme et budget de l'OMPI est fixé pour une période de deux ans et exprimé en francs suisses. Les principales sources de revenu inscrites au budget 1998-1999 sont les redevances payées par le secteur privé utilisateur des services d'enregistrement international et les contributions versées par les États membres. En 1998, environ 84% du revenu de l'OMPI étaient issus des redevances engendrées par les systèmes de protection mondiale et quelque 10% provenaient des contributions des États membres. Les 6% restants provenaient essentiellement de la vente des publications et de la perception d'intérêts.

### **Contributions**

Les contributions des États membres sont calculées selon un barème de classes de contribution. Il existe 14 classes, correspondant chacune à un montant donné de contribution pour la période biennale. La somme versée par chaque État membre est fonction de la classe à laquelle il appartient. Les États choisissent librement la classe et, par conséquent le montant, de leur contribution. Trois classes sont réservées aux pays en développement, encore que ceux-ci puissent choisir une autre classe. Les droits et obligations sont les mêmes pour tous les États membres, quelle que soit leur contribution.

En 1998, la contribution annuelle allait de 1800 francs suisses pour la classe inférieure à environ 1,4 million pour la classe la plus élevée.

# Recettes et dépenses

Recettes et dépenses de l'OMPI en 1998

Les comptes de l'OMPI en 1998 comprennent les grandes rubriques suivantes (les chiffres sont provisoires, n'ayant pas encore été vérifiés) :

(Milliers de francs suisses)

## Recettes

Contributions  
des États membres 21 648

Redevances issues des systèmes  
d'enregistrement :

Système du PCT 147 012  
Système de Madrid 22 805  
Système de La Haye 4 733  
Système de Lisbonne 49

Total partiel 174 599

Publications 5 566

Divers 6 200

**Total** 208 013

## Dépenses

Personnel 100 719

Divers 56 434

**Total** 157 153

Pour plus amples information, prenez contact avec l'OMPI ou avec le Bureau de coordination de l'OMPI à New York:

Adresse :  
34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone :  
41 22 338 91 11

Télécopieur :  
41 22 733 54 28

Adresse électronique :  
[wipo.mail@wipo.int](mailto:wipo.mail@wipo.int)

Adresse :  
2, United Nations Plaza  
Room 560 (5th floor)  
New York, N.Y. 10017  
États-Unis d'Amérique

Téléphone :  
1 212 963 6813

Télécopieur :  
1 212 963 4801

Adresse électronique :  
[wipo@un.org](mailto:wipo@un.org)

Découvrez aussi le site Web de l'OMPI :  
<http://www.wipo.int>